## DEC160999DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Benjamin GILLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon ».

## LA DIRECTRICE.

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151296DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon » et nommant Madame Florence RUGGIERO-ALLARD en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité1 en date du 28/06/2016 ;

Considérant que Monsieur Benjamin GILLET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 19 et 20 octobre 2009 et du 23 au 25 novembre 2009 ;

## **DECIDE:**

Délégation Rhône Auvergne

2 avenue Albert Einstein

69609 Villeurbanne cedex T 04 72 44 56 00

F. 04 78 89 47 69

www.dr7.cnrs.fr

BP 61335

Article 1<sup>er</sup>: Monsieur Benjamin GILLET, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5242 intitulée «Institut de génomique fonctionnelle de Lyon », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Monsieur Benjamin GILLET** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Benjamin GILLET** est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LYON, le 18/05/2016 La directrice de l'unité Florence RUGGIERO-ALLARD

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dépasser les frontières Advancing the frontiers

> Dépasser les frontières Advancing the frontiers